

INFORMATIONS IMPORTANTES – Inscriptions à l'IDAI 2022-2023

1. Calendrier

Ouverture des plateformes PRIMO et REINS (Licences et Masters)	Du 1 ^{er} juillet au 21 juillet 2022 puis du 29 août au 20 octobre inclus
Ouverture de la plateforme eCandidat pour les personnes primo-entrantes en L1 (les redoublants ne sont pas concernés)	Du 04 septembre au 30 septembre 2022
Ouverture de la plateforme eCandidat pour les personnes primo-entrantes en L2 et en L3 (admis en amont par l'IDAI uniquement)	Du 04 septembre 2022 au 08 septembre 2022 inclus
Session de rattrapage eCandidat (dossiers à régulariser) – 1 ^{ère} Année de Master uniquement*	Du 04 septembre 2022 au 08 septembre 2022 inclus
Fermeture des plateformes PRIMO ou REINS	20 octobre 2022
Fermeture de la plateforme de paiement et clôture finale des inscriptions administratives	30 octobre 2022

* Les étudiants souhaitant s'inscrire en 1^{ère} Année de Master (sauf redoublants) doivent créer un dossier sur la plateforme eCandidat qu'ils aient été déjà ou non étudiants à l'IDAI ou à Paris 1.

N.B : Les personnes redoublant leur année (sur autorisation du jury), quel que soit le niveau, doivent seulement suivre la procédure de réinscription classique sans besoin de déposer de dossier sur eCandidat.

2. eCandidat

Afin de pouvoir obtenir une autorisation d'inscription informatique à l'IDAI, les étudiants primo-entrants ou dans certains cas particuliers (ex. Inscription en 1^{ère} Année de Master) doivent créer un profil eCandidat sur la plateforme : <https://ecandidat.univ-paris1.fr/ecandidat/connect#!accueilView>

Ils doivent ensuite sélectionner le niveau visé pour déposer leur candidature en transmettant, dans les délais indiqués, les pièces justificatives demandées. Une fois le dossier jugé complet (délai de quelques jours après dépôt) par l'équipe administrative, les étudiants recevront un « avis favorable » qui leur permettront de poursuivre leur inscription selon la procédure indiquée ci-dessous.

Attention : Seuls les étudiants dont le nom a été fourni par la direction de l'IDAI à Paris recevront un « avis favorable ». Les autres candidatures ne seront pas examinées car considérées hors-délai et/ou hors convention.

3. Inscriptions administratives

Les inscriptions administratives auront lieu du 1^{er} juillet au 21 juillet puis du 29 août au 20 octobre 2022. Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme Paris 1 :

- Vous n'avez jamais été étudiant à Paris 1 : <https://primo.univ-paris1.fr/primo/ident1.jsf> (Votre identifiant de préinscription est votre n° de dossier eCandidat précédé des lettres « EC »).
- Vous avez déjà été étudiant à Paris 1 : <https://reins.univ-paris1.fr> (Utilisez vos identifiants Paris 1 habituels).

En cas de difficultés à cette étape, merci de contacter l'adresse scol-fd.eds@univ-paris1.fr

Si vous êtes un primo-entrant, notez précieusement votre n°étudiant (commençant par 122) et activez votre compte ENT Paris 1 à l'adresse : <http://activation.univ-paris1.fr/>

Plus d'informations : <https://www.pantheonsorbonne.fr/inscription/inscription-administrative/>

4. Paiement de vos droits d'inscriptions

Une fois votre inscription administrative effectuée, vous devez vous rendre sur la plateforme de paiement dédiée à l' IDAI : <https://intranet.pantheonsorbonne.fr/ent/intranet/inscriptions-administratives/fd/idai-22-23>

→ Les frais d'inscriptions en L1, L2, L3 et M1 sont de **758€**

→ Les frais d'inscriptions en M2 sont de **909€**

Les étudiants boursiers ne payent pas de droits d'inscription à Paris 1 sur présentation de leur notification de bourse. Les droits d'inscriptions pour l'Université du Caire restent obligatoires.

Attention :

- **Le paiement ne peut se faire que par carte bancaire** - Merci de faire le nécessaire auprès de votre banque (autorisation des paiements internationaux)
- **Le paiement par virement bancaire n'est plus accepté**
- Nous n'acceptons aucun paiement par chèque
- Les droits d'inscriptions de l'IDAI sont supérieurs aux droits nationaux classiques, vous devez ignorer le montant de 170€ pour une inscription en Licence ou celui de 243€ pour une inscription en Master. Ces montants sont inclus dans le paiement que vous ferez sur la plateforme en ligne.
- **Les montants sont vos droits d'inscriptions pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne uniquement.** En tant qu'étudiant à l'IDAI, vous devrez également payer des droits d'inscriptions supplémentaires auprès de l'Université du Caire (voir les montants dans le document annexe) selon les modalités qui vous seront transmises par l'administration locale de l'IDAI.

En cas de difficultés à cette étape, merci de contacter l'adresse scol-fd.eds@univ-paris1.fr

La date-limite du paiement est le 30 octobre 2022 : Si aucun paiement n'est constaté à cette date, votre inscription sera annulée.

5. Finalisation de votre dossier (et éviter tout blocage)

- Déposez les pièces justificatives demandées sur l'application PJweb (<https://pjweb.univ-paris1.fr/pjweb/>). Sans cela, votre dossier restera bloqué et vous ne pourrez pas vous présenter à vos examens. Attention, cette étape peut prendre un peu de temps car les dossiers sont vérifiés manuellement par une équipe qui traite l'ensemble des inscriptions de Paris 1.
- Vous n'êtes pas concerné par l'assurance de responsabilité civile.
- Compléter votre compte Paris 1 sur votre ENT en ajoutant votre photographie – Nécessaire pour l'édition de votre carte étudiante.

6. Certificats de scolarité et cartes étudiantes

Les certificats de scolarité sont disponibles en téléchargement directement sur votre ENT une fois votre dossier définitivement validé. Votre carte étudiante sera éditée après l'ajout de votre photographie puis sera réceptionnée à mon bureau pour un envoi collectif dans le courant du mois d'octobre ou novembre 2022 dans les locaux de l'IDAI.